



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Versement de transport

Question écrite n° 17521

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les graves inquiétudes exprimées par les unions patronales des Yvelines et du Val-d'Oise devant un projet de décision destiné à supprimer désormais le remboursement du versement « transport » en faveur des entreprises situées dans le périmètre des villes nouvelles. Cette décision, prise sans concertation avec les entreprises, risque de mettre gravement en cause l'équilibre financier de ces entreprises au moment où les effets de la crise économique restent particulièrement préoccupants. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement en la matière, notamment à la lumière des incidences financières et de lui indiquer si des incitations particulières ne pourraient être envisagées en faveur des entreprises qui acceptent de s'installer dans les quartiers en difficulté.

Texte de la réponse

La loi du 12 juillet 1971 modifiée relative à l'assujettissement de certains employeurs de Paris et des départements limitrophes à un versement destiné aux transports en commun de la région parisienne prévoit le remboursement aux employeurs des versements effectués pour les salariés employés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des villes nouvelles. Un projet d'article de loi a été élaboré, qui prévoit le maintien de ce remboursement du versement de transport pour les seules entreprises établies depuis moins de cinq ans dans les villes nouvelles d'Ile-de-France. Cet article fait partie du projet de loi de finances pour 1995, et sera donc examiné par le Parlement au cours de la session d'automne 1994.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17521

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3976

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5306